

Jeunesse - Enfance - Education

Pôle Territorial - Vallée de la Suippe

Séjour de ski alpin à Serre-Chevalier

(05240 LA SALLE LES ALPES)

Pour les 6/15 ans - du 24 février au 3 mars 2018



- Hébergement en pension complète
- Transport en autocar
- Cours de ski alpin avec l'Ecole du Ski Français

Inscriptions à partir du
20 décembre 2017

(dans la limite des places disponibles)

Inscription uniquement au bureau du Service
Jeunesse Enfance Education à Bazancourt

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 18h

**GRAND
REIMS**
COMMUNAUTÉ URBAINE

**POLE TERRITORIAL
VALLEE DE LA SUIPPE**
19 RUE G. HAGUENIN – BAZANCOURT
TEL : 03.26.91.18.82 – FAX : 03.26.91.18.89
MAIL : JEUNESSE.VS@GRANDREIMS.FR
INTERNET : WWW.GRANDREIMS.FR

BULLETIN D'INSCRIPTION ¹

Je soussigné(e) déclare :

- Inscrire mon enfant au séjour ski du 24 février au 3 mars 2018
- Accepter le règlement intérieur
- Etre informé(e) que la souscription à une assurance individuelle accident est fortement recommandée
- Avoir fourni la fiche unique de renseignements et sanitaire 2017/2018

Nom / Prénom de l'enfant :

Né(e) le : / / Téléphone :

Niveau en ski alpin :

- Débutant Ourson Flocon 1^{ère} étoile
 2^{ème} étoile 3^{ème} étoile Autre :

Cocher la case correspondant à votre choix :

| Date | Séjour | Tarif 1 QF < 400 € | | Tarif 2 QF ≥ 400 € | |
|-----------------------|-----------------------|--------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| | | CUGR | Ext. | CUGR | Ext. |
| | | 458 € * | 690,50 € * | 504 € * | 811,44 € * |
| Du 24/02 au 3/03 2018 | Ski alpin + cours ESF | | | | |

* Tarifs indicatifs : sous réserve de la délibération de la Communauté Urbaine du Grand Reims (CUGR) du 21/12/2017

Pensez à apporter votre avis d'imposition 2017 (sur les revenus 2016) ou non-imposition. Dans le cas de non présentation de ce document, le tarif 2 s'appliquera ipso facto.

Le calcul des 2 tarifs T1 et T2 s'effectue selon le quotient familial (QF) retenu par la PTVS, soit 1/12^{ème} des revenus du foyer avant abattement (N-2), divisé par le nombre de parts du foyer. A titre d'exemple, pour un couple avec 2 enfants à charge (soit un foyer à 3 parts) avec un revenu pour le foyer de 21 600€, cela donne le quotient familial suivant : QF = 21 600€ / 12 mois = 1 800€ / 3 parts = 600€. Comme le QF est supérieur à 400€, c'est le tarif 2 qui sera appliqué.

Fait à :

Le : / /

Signature du responsable légal :



NB : pour les titulaires des bons séjours CAF/MSA 2018, merci de nous les transmettre avant le 24/02/2018

¹ cette inscription est définitive et entraînera facturation